

Christian Dior

SOCIETE EUROPEENNE AU CAPITAL DE 361 015 032 EUROS - 582 110 987 R.C.S PARIS
30 AVENUE MONTAIGNE
PARIS 75008

Assemblée générale mixte du jeudi 21 avril 2022

Modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires

L'Assemblée générale des actionnaires se tiendra au Carrousel du Louvre, 99 rue de Rivoli (Paris 1^{er}) le jeudi 21 avril 2022 à 15 heures 30.

Pour assister à l'Assemblée générale, il est indispensable d'être en possession d'une carte d'admission et d'une pièce d'identité.

L'avis préalable de réunion comportant l'ordre du jour et le texte des résolutions ainsi que les conditions et modalités de participation et de vote à l'Assemblée générale, a été mis en ligne sur le site internet du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires « BALO » (www.journal-officiel.gouv.fr/balo) le lundi 14 mars 2022, bulletin numéro 31.

L'avis de convocation a été mis en ligne sur le site internet du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires « BALO » (www.journal-officiel.gouv.fr/balo) le mercredi 30 mars 2022, bulletin numéro 38.

Conformément à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce, les actionnaires pourront consulter sur le site internet de CHRISTIAN DIOR www.dior-finance.com (Rubrique Documentation/Assemblée générale) les documents d'information préparatoire à cette Assemblée.

Les documents et renseignements concernant l'Assemblée générale seront tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.